58

№ 58 — 17me année

Le numéro 10 centimes

Jeudi 28 Mai 1919

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GESSLER, SION

Compte de chèques Nr. IIc 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

ABONNEMENTS:

L'abonnement est payable par six mois.

	année	6 mois	3 mois
Valais et Suisse	9.—	4.50	2.60
Etranger (envoi des 3 numéros de la semaine	17.—	9.—	6.20
Envoi par numéro	20.—	12.—	7.—

— Abonnements par poste 20 cts en plus —

Sur demande le „BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Etranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Etranger sont payables d'avance

ANNONCES:

	Canton	Suisse	Etranger
La ligne ou son espace	0.15	0.30	0.40
Réclame		0.50	

Pour renseignements et devis s'adresser à „L'administration du Journal" Sion

ON CHERCHE un

local

meublé (bancs ou chaises, tables) pour Société d'environ 60 membres.

S'adres. au bureau du Journal.

A vendre

pour cause de départ, un excellent fourneau potager, dessus acier, brûlant n'importe quel combustible, ayant peu servi (bouilloire avec robinet).

S'adres. au bureau du Journal.

A vendre

au centre du Valais un bon **Café-Restaurant** bien achalandé. Clientèle et chiffres d'affaires assurés. Facilités de paiement

S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

Jeune fille

cherche place dans magasin ou bon café-restaurant. Bons certificats et photo à disposition.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

Nouveau! Pratique!

Pour Dames et filles

Gain par heure 2—3 frs.

Pas de connaissance spéciale. Pas d'installation. Mise en pratique de suite. Modèles et mode d'emploi contre envoi de fr. 1.80

R. V. Bürgi, Nesslau (St-Gall).

Oeufs

frais

PARC AVICOLE, SION

Bois

de chauffage

scié et coupé

Sciage façon en tous genres

Se recommandent: **Bruchez & Bérard, successeurs de Zanella et Pini, Scierie de Ste-Marguerite, Sion.**

Pour fin mai

BONNE SERVANTE

avec références, **sachant faire une cuisine** simple mais très soignée, est demandée pour Montreux, l'été à la montagne. Gage 70-80 frs. par mois.

S'adres. au bureau du Journal.

Cinématographe du Théâtre de Sion

Jeudi 22 mai à 3 heures ½ et à 8 heures ½ du soir.
Vendredi à 8 heures ½ du soir

3 GRANDES

Représentations de Gala

organisées par la

SOCIETE VALAISANNE DE CINEMATOGRAPHES

Les deux représentations du jeudi seront données sous les auspices du comité de la colonie de vacances de Sion au bénéfice de cette œuvre.

AU PROGRAMME:

UNE CEREMONIE PATRIOTIQUE A METZ (Actualité);
DROITWITCH (Nature colorié);
JOLI RAYON DE SOLEIL (Comédie en 3 actes);
LES MOUETTES (Drame en 4 actes).

Prix ordinaire des places

La représentation du jeudi après midi est réservée aux enfants.

AVIS: Il n'y aura pas de représentation à SION samedi 24 et dimanche 25 mai.

BUFFET, tenu par M. F. Gollet, du Café des Bains

Doublez l'usage de vos Vêtements

Tous les

Vêtements défraîchis, qu'ils soient de laine, de coton ou de soie, **peuvent être remis à neuf par le nettoyage chimique.** Aux prix actuels des tissus, **c'est la plus grande économie réalisable. Teinture** en toutes nuances des vêtements, **sans rien découdre. Noirs pour deuils** livrés en deux jours. Adressez-vous: **Grande Teinturerie Lyonnaise. Chamblandes s. Lausanne,** ou à son représentant à Sion:

Mme SCHMID-MINOLA, à l'« Etoile des Modes ».

Fabrique de Draps

(Aebi & Zinsli) SENNWALD (Ct. de St-Gall) fournit à la clientèle privée d'excellentes étoffes pour **Dames et Messieurs,** laine à tricoter et couvertures.

On accepte aussi des **effets usagés de laine** et de la laine de moutons. Echantillons franco.

AGRICULTEURS!

Pour obtenir un bon rendement de vos prairies,

semez du Gypse

produit recommandé pour trèfle, esparcette et luzerne, très efficace contre la maladie des pommes de terre et la vermine des jardins. — Dépôt chez Charles DUBATH, matériaux pour construction, rue de la Plaine, **Yverdon.**

Fabrique: Téléphone 35 Magasins: Téléphone 105

FABRIQUE DE MEUBLES

REICHENBACH Frres

& Cie., SION

Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers

Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente

Devis sur demande Vente par acomptes

AUX MAGASINS

E. GEROUDET & FILS,

SION

vous trouverez

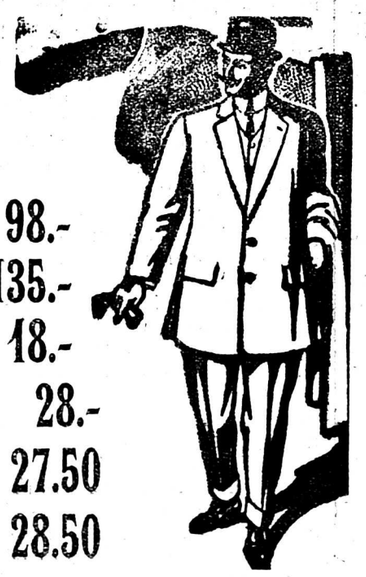

Vêtement complet en drap milaine Suisse		98.-
Vêtement complet en drap laine Suisse		135.-
Draps milaine Suisse	le m. depuis	18.-
Draps laine, article Suisse, Anglais, Français		28.-
Pantalons futaine bleu, genre Lafond		27.50
Pantalons futaine brun		28.50
Pantalons, coton, fort croisé, pour le travail	fr.	12.-
Chemises flanelle coton	à partir de fr.	4.80

Véritables Chaussures de Vaulion

et courroies de sonnettes

sont expédiées contre remboursement par

Vve Liardet & fils fabricants, à **Vaulion**

Demandez catalogue gratis

Gros et détail. — Spécialité de chaussures fortes

AGRICULTEURS!

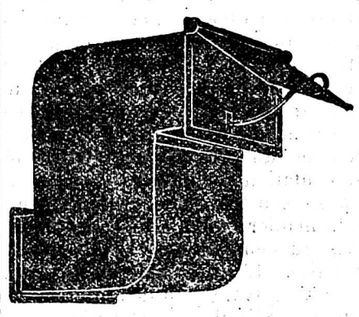

Assainissez vos écuries en y plaçant l'appareil

Assainisseur Zimmermann

Brevet fédéral. Plus d'humidité dans vos étables, plus de maladie. Appareil recommandé par tous les vétérinaires qui ont constaté son efficacité.

S'adresser à M. E. SCHIKER & Cie, représentant, SIERRE.

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

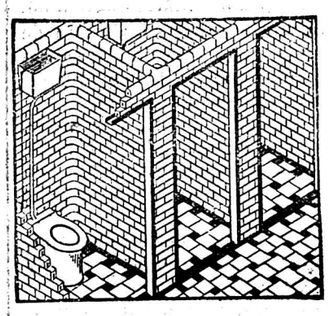

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE

ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

Viticulteurs Attention!

A cause de quantités limitées, n'oubliez pas de commander à temps

Nicotine et jus de tabac Ormond

le remède le plus efficace contre les vers de la vigne. Représentant exclusif pour la Suisse: **H. Beny, La Tour Vevey**

Seulement 8 jours

5000 MÈTRES

TISSUS ETE

sont mis en vente dès ce jour, à des prix extraordinairement bas.

Lainette

à pois ou à rayures,	le mètre	1.75
rayé noir et blanc, rayé bleu et blanc,	le mètre	2.45
fantaisie mauve et blanc, fantaisie bleu et blanc	le mètre	2.75
fantaisie noir et blanc, fantaisie rose et blanc	le mètre	2.95

Crépon

rayé blanc-rose, blanc-bleu, blanc-noir,	le mètre	2.95
blanc pois mauve, blanc pois nattier, blanc pois mauve	le mètre	2.45
fleurettes, à fond blanc, rose et ciel,	le mètre	2.95
crêpon uni blanc	le mètre	2.45

Cachemire

larg. 100 cm.

damier, le mètre **3.45** | écossais, le mètre **3.95**

Voile

rayé rose-blanc, bleu-blanc, noir-blanc mauve-blanc,	le mètre	3.95
Fleurettes, fond blanc	le mètre	2.95
fantaisie, fond blanc, dessin mauve, marine, ciel, rose, noir,	le mètre	3.95

Voile

fantaisie, fond noir, nattier marine à pois blanc,	le mètre	3.95
uni noir, blanc et beige largeur 100 cm.	le mètre	4.90
uni blanc, rose, ciel, nattier et marine largeur, 110 cm,	le mètre	5.90

Soyeuse, blanche,	le mètre	2.95
Soyeuse, rose, ciel, nattier, noir,	le mètre	3.25
Charmeuse imprimée,	le mètre	3.45
Piqué blanc,	le mètre	3.95
Toile nationale,	le mètre	4.50

Grands Magasins **AU LOUVRE = AIGLE**

La plus importante Maison d'assortiments de la région.

LETTRE DE PARIS

L'éternelle crise

Il s'agit de la crise des transports. On en parlait avant la guerre. On s'en est plaint — et comment! — pendant la guerre. On en souffre, tout autant, après la guerre. Il en sera question toujours. Il y a en France une crise des transports parce qu'il existe des moyens de transports. Nous sommes ainsi chez nous. Rien de ce que nous faisons ne marche tout à fait à souhait parce que nous ne nous donnons jamais complètement la peine de faire qu'il en soit ainsi. Cela ne nous empêche pas d'avoir du génie, au contraire; mais nous comptons trop sur notre facilité, d'où il suit que nous sommes trop souvent les partisans de la théorie du moindre effort.

La Chambre a donc discuté de nouveau une interpellation sur la crise des transports, ce n'est pas la dernière. Tour à tour, les interpellateurs et le ministre ont dit des choses excellentes, cité des chiffres impressionnants. Et le débat s'est clos sur de belles promesses, ce qui n'empêche que dans quelques semaines, un autre débat s'instituera de la même façon sur la même question. Il se terminera d'ailleurs aussi par de belles promesses et des assurances encourageantes.

Le manque de matériel, a dit ce ministre, s'explique par ce fait brutal qu'en 51 mois, on n'a construit ni une locomotive ni un wagon. Pourquoi? Pas de main-d'œuvre. Très bien. —

D'autre part, étant donné l'effort demandé aux réseaux, l'usure du matériel n'a rien qui doive nous surprendre.

Songez que l'an dernier, à partir du mois de mars, date de l'offensive allemande, il y avait jusqu'à quatre cents trains militaires par jour. Ces trains circulaient dans des conditions souvent déplorables; à chaque instant, des lignes étaient coupées, des gares bombardées; les voies, à la fin, se sont abîmées; le matériel s'est fatigué; d'ailleurs, les avions ennemis l'ont assez fréquemment mis à mal. Nous en avons fait autant.

Mais aujourd'hui, n'avons-nous pas une nouvelle ressource importante: les wagons allemands? Si fait.

On vient d'en incorporer soixante-dix-mille; d'autre part, nos ateliers en remettent en état quatre mille par mois. La main-d'œuvre s'est augmentée. 70,975 employés nouveaux sont entrés au service des Compagnies.

Aussi, on charge chaque jour, maintenant, trente-sept mille wagons, soit six mille de plus qu'en février dernier. Ce n'est pas encore assez puisqu'on chargeait soixante mille avant la guerre, mais c'est un acheminement.

A raison de trois mille wagons de plus par mois, on arrivera en temps voulu dans dix mois [illegible] Hautes Parties Contractantes reconnaissent l'obligation morale de réparer le tort fait par l'Allemagne en 1871 tant au droit de [illegible] Ne nous [illegible]

La Chambre s'est montrée satisfaite de ces explications. En attendant, les pays libérés continuent à manquer de bien des choses indispensables; ils n'ont pas l'impression, il faut l'avouer, qu'on fait pour eux tout le possible. Ils sont les victimes de trop nombreuses administrations qui se font un point d'honneur de les ravitailler, de les reconstituer. L'Alsace et la Lorraine sont plus heureuses; elles ont leur autonomie, et leurs chemins de fer. Nous ne jalousons pas leur sort, mais il faut bien reconnaître qu'il est meilleur que celui de nos pays dévastés, placés sous la haute protection de notre administration tutélaire.

M. Claveille fait tout ce qu'il peut.

Nous devons reconnaître qu'il n'épargne pas les efforts. Est-il secondé comme il le mérite? C'est une autre question.

Cet excellent homme prévoit une amélioration sérieuse des services pour le milieu de l'année; on nous l'avait promise pour le joli mois de mai. Il y a du retard.

Il est vrai que bientôt les transports militaires auront à peu près complètement disparu. Espérons-le, du moins. De ce fait, trois millions de kilomètres de trains par mois pourront être utilisés aux transports des marchandises. Ce sera toujours cela. Quant aux trains de voyageurs, dès le 1er juillet, ils seront augmentés de 70%.

Mais que nous dira-t-on, dans quelques semaines — car le milieu de l'année, c'est bientôt — pour expliquer que l'amélioration promise est encore retardée de quelques nouvelles semaines?

Ne soyons pas en peine. Le ministre pourra évoquer, ce jour-là, les difficultés d'application de la loi de huit heures, le manque de charbon, etc.

Et il nous fera prendre de nouveau patience en nous annonçant l'arrivée prochaine des charbons de la Sarre. J. S.

Autour de la Paix

On mande de Berlin au « Temps »:

Un membre de la commission de l'assemblée nationale pour la paix a déclaré que le gouvernement allemand est prêt à assurer à la France le charbon de la Sarre et même à lui concéder certains droits sur celui de la Ruhr; le gouvernement allemand acceptera l'occupation de la rive gauche du Rhin, dans les délais fixés à Versailles, tout en demandant que ces territoires ne soient pas séparés administrativement de l'Allemagne et que la cause concernant le plébiscite des populations de la Sarre soit supprimée.

Pour les Polonais, le gouvernement allemand reconnaîtra la souveraineté de la Pologne sur le territoire compris dans la zone de démarcation fixée par l'armistice et réclamera un prébiscite pour les autres districts, sous la surveillance d'une commission américaine ou neutre.

Au sujet de Dantzig, il proposera que seul le port soit déclaré libre, avec une administration polonaise autonome et un chemin de fer polonais. Relativement aux indemnités, l'Allemagne demandera la fixation d'un chiffre quelconque, attendu qu'elle ne peut pas faire son budget et établir des impôts sans savoir exactement ce qu'elle doit payer.

On annonce de Berlin que la réponse allemande aux propositions de paix des puissances alliées et associées est terminée et a dû être envoyée mardi par courrier à Versailles. Elle pourra être remise jeudi.

L'envoyé spécial du « Temps » à Berlin annonce qu'à part certains principes généraux, la réponse ne traitera que les questions territoriales, économiques et financières militaires de la Société des nations. Le gouvernement allemand proposera que les autres points soient fixés définitivement par des commissions spéciales.

Le comte de Brockdorff-Rantzau est rentré à Versailles après un court séjour à Spa où il est allé conférer avec le délégué du gouvernement allemand Dernburg.

On estime dans les milieux informés que le retour du comte Brockdorff signifie que la crise du cabinet allemand est ajournée et que le parti de la signature l'emporte. Les Allemands cherchent à sauver la face et se soumettront si on a l'air d'accorder quelques vagues atténuations.

En tout état de cause, les Alliés ont pris leurs mesures au cas où l'Allemagne ne se soumettrait pas.

Le maréchal Foch a rendu compte à M. Clemenceau de son inspection sur la rive gauche du Rhin. Il fournira un rapport écrit sur les mesures proposées en cas de refus des Allemands de signer les préliminaires. Au cours d'un entretien avec MM. Wilson et Lloyd George, les dispositions militaires de Foch ont été examinées.

Les conditions de l'Entente seront probablement soumises aux plénipotentiaires autrichiens lundi 26 mai.

SUISSE

Un retour offensif de la grippe

La grippe a fait sa réapparition à la caserne de Lausanne, mais sous une forme très bénigne. Le 19 mai, il y a 38 cas, mais tous sans gravité. Le médecin en chef, immédiatement averti, a délégué les majors Drs Exchaquet et Girardet pour prendre toutes les mesures nécessaires.

La troupe, par mesure de prudence, sera consignée penedant quelques jours en caserne. Les visites ne sont pas admises.

Un prince allemand à Lugano

Le « Messaggero Ticinese » confirme que [illegible] Frédéric de Prusse [illegible] en Alsace-Lorraine ne pourraient [illegible] nationalité française [illegible] se trouve en ce moment à Lugano, en compagnie des ministres de Prusse et de Bavière près le Vatican.

Une question à la Suisse

L'Agence télégraphique suisse apprend de source sûre, non suisse, que les quatre gouvernements alliés et associés ont demandé au Conseil fédéral s'il serait prêt à prendre des mesures pour l'application d'un blocus plus rigoureux au cas où les circonstances l'exigeraient. Il s'agit de savoir si le gouvernement suisse consentirait à interdire toutes importations et exportations entre l'Allemagne et la Suisse, à l'exception de celles auxquelles les gouvernements alliés et associés auraient donné leur consentement. On déclare que la question posée au Conseil fédéral a pour but d'éviter toutes mesures qui apporteraient à l'importation des pays alliés en Suisse, des restrictions plus fortes que celles actuellement existantes, comme par exemple la réintroduction du système des contingents.

L'ex-empereur Charles à Prangins

L'ex-empereur Charles Ier a pris possession samedi de la Villa de Prangins qu'il a récemment louée. Il est accompagné d'une cinquantaine de personnes.

Un sauvetage

Lundi matin, vers 9 heures, à Genève, un jeune Autrichien, Bernard Holstein, né en 1902 s'est jeté dans le Rhône en sautant depuis le pont du Mont-Blanc, à la hauteur de l'île Rousseau. Un officier anglais en retraite, sir Francis Hutchinson, témoin de ce drame, plongea à son tour et repêcha le désespéré, qui était sur le point de disparaître. Le courageux sauveteur nagea vers l'île Rousseau, où il s'accrocha à une des chaînes tout en soutenant le jeune Autrichien. Le bateau de sauvetage ramena les deux hommes jusqu'au vapeur « La Suisse », où ils furent transportés. Le jeune Holstein reçu des soins de deux médecins, puis fut conduit à l'Hôpital cantonal.

Quant à l'officier anglais, il gagna l'hôtel Richemond pour se remettre un peu de son bain intempestif. On a beaucoup félicité sir Hutchinson de sa courageuse intervention.

Officiers de recrutement

Le Conseil fédéral a nommé officiers de recrutement pour 1919, dans le premier arrondissement de division: le colonel J. Monnier; suppléant, le lieut.-colonel E. Baumann, les deux à Lausanne; le colonel Ls. Apothéloz, à Colombier; suppléant, le lieut.-colonel A. Walther, à Berne.

Un mari dangereux

A Aarau, un garçon coiffeur, de nationalité allemande, qui était en instance de divorce, a assailli sa femme dans la rue et a cherché à lui couper la gorge avec un rasoir. La victime a été grièvement blessée au thorax et aux mains, mais ne paraît pas en danger de mort.

Suppression du rationnement de l'huile et de la graisse

La Centrale fédérale des graisses a fait savoir au bureau des quatre Syndicats de la branche alimentaire qu'à partir du 15 mai le contingentement pour les acheteurs en gros qui sont servis par les 4 syndicats de la branche alimentaire, sera supprimé.

C'est un signe précurseur de l'abolition de la carte de graisse.

Office fédéral de ravitaillement

Les bruits répandus par une certaine presse sur de prétendus bénéfices fabuleux réalisés par l'Office fédéral de l'alimentation dans la viande de porc salée sont faux. Le prix de revient de cette viande ne peut pas encore être établi exactement, il ascendera vraisemblablement à Frs. 5.— par kg. en chiffres ronds. Le prix de vente de Fr. 5,60 par kg, franco station de réception, fut fixé en considération de la situation du marché d'alors, afin qu'on puisse exercer avec certitude une pression sur les prix du marché indigène. Le fait est que, notamment à la suite des livraisons de cette viande américaine et de porcs italiens pour l'abatage, une baisse sensible du prix des porcs indigènes s'est déjà produite. Il est maintenant à désirer que les débitants fassent bénéficier de cette baisse les prix de la vente au détail.

Dans d'autres cas, notamment en ce qui concerne la viande de porc fumée et de la viande congelée, pour lesquelles des diminutions de prix ont déjà eu lieu ou sont prévues, l'Office fédéral de l'alimentation a subi des pertes importantes. Il est indispensable d'arriver à une compensation et à une adaptation des prix des différentes espèces de viande et une organisation officielle ne peut pas négliger tous les principes commerciaux. Par une vente au-dessous de son prix d'une marchandise que nous n'avons qu'en quantités limitées, on peut certainement troubler le marché, mais non pas l'assainir d'une manière durable. L'Office fédéral de l'alimentation est convaincu qu'une amélioration sensible des rapports critiques entre l'offre et la demande en bétail et en viande a commencé et continue, une baisse a pu être constatée ces derniers temps, non seulement sur le marché des porcs mais aussi sur celui du gros bétail. L'Office fédéral de l'alimentation continuera son activité sans trop se soucier d'une critique peu objective, de la manière qu'il estime devoir le faire vis-à-vis du peuple suisse et des responsabilités assumées. L'Office fédéral de l'alimentation prend soin avant tout des intérêts des consommateurs, mais il n'est pas nécessaire pour cela de supprimer tout intérêt des producteurs à une augmentation de la production alimentaire dans notre pays dont ce dernier ne pourrait à coup sûr pas se passer. (Communiqué)

CANTON DU VALAIS

Agriculteurs valaisans, unissez-vous!

[illegible]

On nous écrit:

Je remercie vivement tous les agriculteurs valaisans qui répondirent à l'appel que je leur adressai par la voie des journaux. Je leur exprime toute ma reconnaissance pour la confiance qu'ils veulent bien m'accorder. Je me trouve dans l'impossibilité de répondre aux lettres, (plus de 300) qui me parvinrent de toutes les parties du canton. Afin de donner à mes correspondants tous les renseignements voulus, et d'accord avec l'autorité cantonale et fédérale, je donnerai une série de conférences. Je traiterai la question si importante de la nécessité de créer immédiatement en Valais une fédération englobant les producteurs de lait.

Toutes les personnes qui s'intéressent à la solution de ce problème vital pour le Valais, sont priées d'assister aux conférences qui se donneront à ce sujet.

Les conférences auront lieu dans l'ordre indiqué ci-dessous:

Samedi 24 mai: Vouvry (pour Vionnaz, Port-Valais, St-Gingolph) à 6 h. 15 du soir.

Dimanche 25 mai: Monthey (pour Massongex, Collombey-Muraz, Troistorrents, Illiez, Champéry) à 2 h. de l'après-midi.

Lundi 26 mai. Martigny-Croix (pour Martigny-B. et Ville, Bovernier, Charrat, Fully, Bâtiaz et Trient) à 5 h. 30 du soir.

Mardi 27 mai. Sembrancher (pour Vollèges) à 5 h. 30 du soir.

Mercredi, 28 mai: Orsières, à 5 h. 30 du soir.

Jeudi 29 mai. Liddes (pour Bourg-St-Pierre) à 5 h. 30 du soir.

Vendredi 30 mai: Evionnaz (pour Collonges, Dorénaz, St-Maurice, Mex, Vérossaz, Vernayaz) à 5 h. du soir.

Samedi 31 mai: Savièse à 5 h. 30 du soir.

Lundi 2 juin: Vernamiège (pour Nax, St-Martin, Mase) à 5 h. du soir.

Mardi 3 juin: Vex (pour Agettes, Hérémence, Salins, Bramois, Veysonnaz) à 5 h. du soir.

Mercredi 4 juin: Evolène à 5 h. du soir.

Jeudi 5 juin: Vétroz (pour Nendaz, Conthey Ardon à 5 h. du soir.

Vendredi 6 juin: Granges (pour Grône, Chalais, St-Léonard) à 5 h. du soir.

Samedi 7 juin: Lens (pour Chermignon, Icogne, Montana) à 5 h. du soir.

Dimanche 8 juin: Vissoie (pour Ayer, St-Luc, St-Jean, Grimentz, Chandolin) après les offices divins.

Lundi 8 juin: Venthône (pour Sierre, Chippis, Randogne, Veyras, Miège, Mollens) à 5 heures du soir.

Mardi 10 juin. Ayent (pour Grimisuat, Arbaz,) à 5 h. du soir.

Mercredi 11 juin: Salvan (pour Finhaut) à 6 h. du soir.

Les personnes qui viendront assister à la conférence sont priées de se réunir devant la maison d'école du village qui possède l'église.

Défrichement de terrains

Il est intéressant de savoir qu'ensuite des prescriptions fédérales concernant le développement de la production de denrées alimentaires, la surface défrichée en Valais jusqu'à fin 1918 mesure 425 hectares en chiffres ronds; ces travaux ont occasionné une dépense nette de fr. 803.872.95, somme à laquelle correspond un subside cantonal de 130,466.70 francs et une subvention fédérale du même montant.

Ces chiffres montrent, mieux que tout commentaire, l'utilité des mesures prises pour assurer la mise en culture des terrains improductifs, qui existent en trop grande étendue encore dans notre canton.

L'utilisation des tracteurs a permis d'augmenter dans une grande mesure la surface des terrains cultivés pour 1918.

Si les communes en possession d'un tracteur ont obtenu un si beau résultat en matière d'intensification de la production agricole, c'est sans nul doute à l'emploi de ces machines qu'elles le doivent.

Il est vivement à souhaiter de voir se généraliser dans la plaine du Rhône l'emploi des tracteurs mécaniques, qui apportera certainement un remède efficace au renchérissement et à la pénurie de la main d'œuvre

Grand Conseil

Séance de mardi, 20 avril
Présidence de M. Abel Delaloye, président

Election du second vice-président du Grand Conseil

Le premier objet à l'ordre du jour est l'élection du second vice-président du Grand Conseil, du président et du vice-président du Conseil d'Etat, du président et du vice-président du Tribunal cantonal.

Les députés du Bas-Valais n'étant pas encore arrivés, M. Im-Boden propose de surseoir à ces nominations, car dit-il, il convient que les élus aient le plus grand nombre possible de suffrages.

En attendant, M. Antoine Salzmann, secrétaire, donne lecture du message allemand du Conseil d'Etat sur la revision de la Constitution.

Le scrutin est ensuite ouvert pour l'élection du second vice-président du Grand Conseil. Il donne les résultats suivants: Bulletins rentrés 85; majorité absolue 43. M. Georges Tabin, Sierre, est élu par 80 suffrages.

M. Tabin remercie la Haute Assemblée de son témoignage de confiance. Il déclare accepter sa nomination en en reportant l'honneur sur son district qu'il représente pour la cinquième législature.

Election du président et du vice-président du Conseil d'Etat

Le scrutin est ouvert pour l'élection du président du Conseil d'Etat [illegible] Bulletins rentrés: 88. M. Edmond Delacoste est élu par 81 suffrages.

Vice-président du Conseil d'Etat: Bulletins rentrés, 80. M. Maurice Troillet est élu par 74 suffrages.

Election du président et du vice-président du Tribunal cantonal

M. Isaac Marclay est confirmé en qualité de président du Tribunal cantonal par 75 voix sur 82. M. Dr. G. Lorétan est confirmé vice-président par 70 suffrages sur 80.

Traitements du personnel enseignant

Le Grand Conseil aborde en seconde lecture la loi fixant les traitements du personnel enseignant primaire, rapporteurs, MM. Marc Morand et Gertschen.

La Société valaisanne d'éducation a fait parvenir à la commission un mémoire demandant que le minimum de traitement soit fixé à frs. 250 au lieu de 200, voté en premiers débats.

La commission a voulu tenir compte, dans la mesure du possible, de ce vœu; par contre elle n'a pu se rallier à une seconde demande tendant à obtenir que la loi ait un effet rétroactif au 1er janvier 1919.

La commission a étudié la question de savoir si la loi devra être soumise au peuple. Elle répond par l'affirmative. Elle est d'ailleurs convaincue que le peuple valaisan saura faire les sacrifices nécessaires en faveur du corps enseignant. Ce dernier devra recevoir une meilleure préparation par la création d'une quatrième année d'école normale; d'autre part il faudra exiger des instituteurs une plus longue période d'enseignement, avec obligation pour ceux qui quitteraient la carrière avant le terme, de rembourser intégralement les frais de pension et d'instruction.

M. Burgener, Chef du Département de l'Instruction publique déclare que le Conseil d'Etat accepte les amendements proposés par la commission: « Nous entendons que le personnel enseignant ne soit pas absorbé par les soucis du pain quotidien, qu'il puisse se vouer entièrement à sa tâche sans être obligé de se chercher des gains accessoires. Mais malgré son désir intense le Département et le Conseil d'Etat n'ont pas cru pouvoir aller aussi loin que le demande le Comité de la Société d'Education, revendiquant un traitement minimum de 250 francs pour tous les instituteurs et cela pour deux raisons principales: en premier lieu les instituteurs du Haut-Valais se sont déclarés satisfaits du minimum de 200 francs, prévu par la loi; ceux du Bas-Valais qui enseignent dans les mêmes conditions devraient également se déclarer satisfaits.

» Je salue avec plaisir la solution trouvée par la commission, groupant les instituteurs en catégories: 1. ceux enseignant pendant 6 mois avec un minimum de traitement de 200 francs pour les instituteurs et 180 frs. pour les institutrices; 2. écoles de 6 à 7 mois, instituteurs 220 francs, institutrices 200 frs.; 3. écoles de plus de 7 mois, instituteurs 250 francs, institutrices, 230 francs.

» Nous devons envisager également dans cette question les finances de l'Etat et des communes; l'Etat a déjà fait un geste très large en acceptant une nouvelle charge de 400,000 francs en faveur des instituteurs qui sont en sommes des fonctionnaires communaux. Nous devons considérer aussi, malgré la confiance que nous avons dans le peuple valaisan que si nous chargeons trop la loi, nous risquerions de la voir repoussée.»

En terminant, M. Burgener invite les députés à faire leur possible auprès de leurs concitoyens pour que la loi soit acceptée: « Nous aurons ainsi, conclut-il, fait une œuvre de justice et de reconnaissance envers nos braves instituteurs valaisans ».

L'entrée en matière est votée sans opposition.

On passe à la lecture des articles.

A l'art. 1er, M. Graven, président de la commission expose en détail les raisons qui ont guidé celle-ci dans l'adoption des amendements qu'elle propose au Grand Conseil. Il renouvelle l'invitation aux députés de préparer l'opinion publique à l'acceptation de la loi.

M. P. Thomas, comme maître d'école, demande le minimum de 250 francs. Le comité de la Société valaisanne d'Education, réuni le 25 avril à Sion, appuyé par tous les instituteurs bas-valaisans a réclamé formellement ce minimum. Les instituteurs valaisans sont au bas de l'échelle des cantons suisses, au point de vue des traitements. Les propositions de la commission créent des castes d'instituteurs. Les bons régents quitteront la montagne et émigreront en plaine où ils toucheront un traitement plus élevé.

M. G. Dubuis défend le même point de vue.

M. Graven répond à M. Thomas que les instituteurs en voulant trop demander, risqueront de ne rien avoir, car le peuple refusera de voter la loi. Un tiens vaut mieux que deux tu l'auras.

M. le Dr. Coquoz insiste sur le dévouement dont fait preuve le corps enseignant valaisan. Il constate qu'on veut créer une inégalité flagrante entre instituteurs de la plaine et de la montagne. De cette inégalité de traitement il résultera un mécontentement dans une partie du corps enseignant et la désertion des écoles de montagne. On brandit l'épouvantail du referendum: Mais est-ce que nous aurions peur du peuple, maintenant en plein XXme siècle? Non, le peuple est assez éduqué pour comprendre que nous devons rétribuer convenablement nos instituteurs.

L'assaut contre les amendements de la commission continue. M. Praz, Nendaz, réclame énergiquement l'égalité de traitement pour tous les instituteurs.

M. Borgeat propose de fixer le minimum à 225 francs pour les instituteurs et 200 francs pour les institutrices.

M. Alexandre Seiler propose de mettre sur le même pied institutrices et instituteurs.

M. Burgener réplique aux divers orateurs qu'il lui est assez désagréable, comme Chef du Département, d'être obligé de combattre les revendications des instituteurs; il fait ressortir les avantages que leur accorde la loi: caisse, des cours de répétition, des cours préparatoires, logement et chauffage pour ceux qui enseignent en dehors de leur domicile: « Je suis un grand ami des instituteurs, mais leurs défenseurs auraient dû également parler de ces avantages. Le 60% des instituteurs toucheront en réalité 325 francs par mois, avec les primes d'âge et ceux ayant plus de 10 ans d'enseignement, 340 francs.

Mais, puisque les idées sont si partagées sur ce point, M. Burgener propose de renvoyer la question à la commission et au Conseil d'Etat pour étude.

M. Graven estime que la proposition Seiler qui est un geste de galanterie ne peut être prise en considération pour le moment; toutes les autres employés féminins du canton étant moins rétribués que leurs collègues du sexe fort.

M. Seiler retire sa proposition, car il craint que le Grand Conseil n'est pas encore mûr pour un tel geste.

M Burgener retire également sa proposition de renvoi.

Il reste en présence la proposition Borgeat à laquelle se rallie M. Thomas et celle de la commission.

Au vote le Grand Conseil décide, par [illegible] voix contre 34 d'allouer aux instituteurs un minimum de traitement mensuel de 225 fr. et aux institutrices 200 francs.

L'examen de la loi est interrompu.

Contre les gardes civiques

A la clôture de la séance il est donné lecture d'une pétition de l'Union ouvrière valaisanne demandant que l'Etat retire son appui à la formation de gardes civiques

Cette requête est renvoyée à la commission des **pétitions**.

Séance de mercredi, 21 mai.

Prix des sels

Le Conseil d'Etat demande, par décret, au Grand Conseil, l'autorisation d'élever de 30 à 35 centimes le prix du sel de cuisine qui constitue actuellement une perte, pour la Caisse de l'Etat, de 3 francs par 100 kgs.

La commission constatant que la Caisse d'Etat est prise d'assaut de tous côtés, estime qu'il est indispensable de lui créer de nouvelles ressources, et il est ainsi tout indiqué d'élever le prix du sel.

Elle propose de dire que le Grand Conseil, sur préavis du Conseil d'Etat, fixe le prix du sel, sans que celui-ci puisse dépasser 35 cent. par kilog.

M. J. Couchepin dit que cette élévation frappe surtout les petits, ce qui n'est pas conforme aux tendances fiscales modernes.

M. Dr. H. Seiler ne partage pas cette manière de voir; car c'est le bétail qui consomme la plus grande quantité de sel et ce sont donc les gros propriétaires qui sont frappés.

M. Alexandre Seiler voudrait que le Conseil d'Etat déclare que le prix du sel sera nouveau abaissé dès que les circonstances le permettront.

M. H. Seiler ne peut faire une telle déclaration, car une baisse n'est pas à prévoir pour longtemps.

La proposition de la commission est adoptée.

Le Conseil d'Etat fixe des prix spéciaux pour le sel de table en boîte et les sels dénaturés pour l'industrie et l'agriculture.

Le décret est adopté; il sera soumis à la votation populaire.

Traitement du personnel enseignant

Le Grand Conseil continue l'examen de la loi sur les traitements des instituteurs.

Le débat reprend sur le chiffre des traitements. M. Raymond Evéquoz demande chaleureusement le maintien du minimum de 225 francs voté à la séance de hier.

M. F. Burgener reprend pour la défendre la proposition de la commission établissant une proportion entre les instituteurs enseignant pendant six mois et ceux dirigeant des écoles de 7 et de 10 mois.

MM. Denis Morand et Cyrille Pitteloud appuient M. Evéquoz.

Au vote, le Grand Conseil adopte par 36 voix contre 34 le texte adopté en premiers débats; soit un minimum de 200 francs pour les instituteurs et 180 pour les institutrices, sans distinction de la durée des classes.

A l'art. 2, fixant les allocations supplémentaires après tant d'années d'enseignement, M. Burgener propose d'augmenter celles-ci et de les porter à 35 après 5 ans; 50 après dix ans et 65 après 15 ans.

Cette augmentation des primes corrigera dans une certaine mesure le vote qui vient d'intervenir, et qui n'est pas de nature à donner satisfaction aux instituteurs.

M. Thomas propose une 4me augmentation de 75 francs en faveur des instituteurs ayant de 20 à 30 ans d'enseignement.

Cette demande est appuyée par M. Burgener, Chef du Département de l'Instruction publique.

Au vote, le Grand Conseil adopte les chiffres proposés par M. Burgener, y compris l'allocation de 75 francs après 20 ans d'enseignement.

La commission propose d'augmenter l'indemnité de déplacement en faveur des instituteurs s'établissant hors de leur domicile et de la porter de 25 à 30 frs.

FAITS DIVERS

Inauguration du monument du Centenaire

Comme il était à prévoir la statue du Centenaire n'ayant pu être placée pour le 22 mai, date fixée pour son inauguration, le Conseil d'Etat s'est vu obligé d'ajourner cette cérémonie; on pense que celle-ci pourra avoir lieu le jour de l'Ascension.

Fanfares et chorales du Centre

Dimanche, 25 mai aura lieu à Fully le festival de la Fédération conservatrice des fanfare et chorales du Centre.

Mort d'un guide

On a enseveli à St-Nicolas, vallée de Viège, Peter Knubel, âgé de 86 ans, le plus vieux guide suisse et l'un des plus réputés.

Après la catastrophe du Cervin, en 1865, ce fut le premier, en 1868, qui osât y retourner. Il y construisit la même année, avec ses 3 frères, l'ancien refuge, semblable à un nid d'aigle, situé près du refuge Solvay.

Non content de faire toutes les cimes des Alpes, jusque dans le Dauphiné, Knubel alla dans le Caucase en 1874 achever la conquête de l'Elbrouz (5642 mètres). En 1911, à 78 ans, il gravit plusieurs fois le Breithorn et traversa l'Obergabelhorn. C'est dire l'énergie étonnante de cet homme dont toute la vie se passa à la montagne.

Détail tragique: deux de ses fils sur trois furent tués en montagne, ainsi que son beau-frère et ses trois frères, ces derniers ensemble, au Lyskamm. Ce fut lui-même qui releva leurs corps.

Peter Knubel exerça sa profession de guide pendant cinquante ans sans le moindre accident. Le troisième de ses fils, le seul descendant du nom, vit à St-Nicolas, dont il est un des meilleurs guides.

Route de Nendaz

Sur la demande de la commune de Nendaz, le Département des Travaux publics a étudié et dressé un projet de route tendant de Basse-Nendaz au village de Haute-Nendaz en prenant les dispositions utiles, pour qu'à cette voie qui dessert le hameau de Saruard puisse être raccordée le village d'Isérable, dont la population de 1200 âmes et le riant vallon qu'il commande, méritent d'être sortis d'un isolement fatal, qui est l'entrave absolu à leur développement.

Bois de feu

La disette du bois de feu n'existe pas dans notre canton, la plupart des communes pouvant se suffire à elles-mêmes; c'est ainsi que les mesures spéciales prises en vue d'assurer l'approvisionnement ne concernent que 5 communes, soit les centres de la plaine, tels que Brigue, Sierre, Sion, Martigny-Ville et St-Maurice; les consignes reçues à cet effet ne dépassaient pas 4500 stères.

Les réserves existantes ont permis non seulement de satisfaire à tous les besoins de la consommation indigène, mais encore d'affecter un fort contingent à l'exportation en vue du ravitaillement des cantons pauvres en forêts, imposés par le Département fédéral.

La pénurie en combustible minéral et son prix quasi inabordable ont eu pour conséquences un grand essor dans le commerce du bois de feu tout en maintenant des prix élevés; ceux-ci se sont établis en général sur la base des prix maxima officiels.

CHRONIQUE AGRICOLE

Culture de la tomate

La tomate ou pomme d'amour est une plante annuelle de plus en plus appréciée et répandue sur le marché. La culture en est simple et facile. Le premier semis dont le plant est destiné à la culture en pleine terre, se fait en mars, sur les bords de couches à melons. Lorsque le plant a quelques feuilles, on le repique sur couche et, fin mai ou commencement de juin on le met en place à un mètre de distance en tous sens.

Pour les petits jardins, au lieu de semer, on se contente d'acheter de jeunes plants prêts à être repiqués en cette saison.

Il est bon de choisir à cet effet une plate-bande en terre fraîche, bien ameublie et convenablement fumée en fumier de ferme. Si l'on dispose de cloches, au moment de la plantation, il faut les utiliser pour abriter de chacune un pied de tomate pendant quelques jours: la reprise se fait alors beaucoup mieux.

On doit, dans la suite, élever et palisser le pied de tomate sur une seule tige; pour cela, on pince tous les bourgeons latéraux aussitôt qu'ils se développent. La tige elle-même doit être pincée lorsqu'elle a atteint quatre-vingts centimètres à un mètre et qu'elle a donné quatre ou cinq bouquets de fleurs; ce pincement provoque le développement de faux bourgeons qui à leur tour, doivent être supprimés dès leur apparition. On peut aussi attacher les tiges sur des fils de fer tendus à cet effet.

Pour hâter la maturité des tomates, on coupe quelques-unes des feuilles qui les ombragent, mais d'une façon modérée, pour ne pas affaiblir le pied. Les toutes dernières tomates qui n'ont pas atteint la maturité avant l'apparition du froid, sont cueillies, étalées sur un paillasson, sous châssis ou sur planche dans une pièce fermée où elles achèvent de mûrir.

Les meilleures variétés de tomates sont: la tomate rouge naine hâtive, très productive et très savoureuse, mais assez délicate, il n'y a guère que dans le Midi qu'elle se puisse cultiver hors châssis; la tomate rouge grosse hâtive, très cultivée, est une excellente variété qui s'acclimate partout; la tomage rouge grosse lisse, ne présentant pas de côtes est remarquable par son volume.

Les graines de tomates conservent pendant trois ans leur faculté germinative. On les recueille sur les fruits les plus beaux et les plus mûrs que l'on écrase pour les retirer. On les lave ensuite et on les laisse sécher.

La tomate est, comme la pomme de terre, attaquée par le « peronospora infestants » que l'on combat avec la bouillie bordelaise.

Pierre Deschamps.

Chronique sédunoise

Colonie de vacances

Le Comité de l'Oeuvre de la Colonie de vacances de Sion, présidé par M. le Dr F. Ducrey, communique ce qui suit: La Colonie de vacances s'ouvrira aux Mayens de Sion, (au Mayen mis gracieusement et généreusement à sa disposition par M. et Mme Blanchoud) dès le 23 juin prochain et fermera ses portes le 10 septembre.

Quarante-huit enfants seront admis en 4 séries de douze alternant garçons et filles. Le séjour sera de 20 jours pour chaque série.

Les personnes charitables qui voudraient offrir des dons, sont priées de vouloir bien verser les espèces entre les mains de M. le Dr Ducrey, président de l'œuvre, à la Banque populaire valaisanne. Quant aux dons en nature, tels que linges, denrées alimentaires, etc., ils devront être remis à Mesdames Alexis Graven, Lorétan-Imbiederland ou Emile Géroudet (cette dernière à son domicile.)

Le Comité de l'œuvre compte que le public sédunois saura une fois de plus faire preuve d'une large générosité bien comprise, et tient à lui exprimer d'avance une profonde gratitude au nom des enfants et des parents secourus.

Cartes alimentaires

Une erreur s'est glissée dans la publication concernant la distribution des cartes pour le mois de juin.

C'est vendredi 23 mai et non samedi qu'a lieu la remise des cartes pour les lettres R à Z. Les heures indiquées restent les mêmes.

Les établissements d'instruction, de charité hôtels et pensions toucheront leurs cartes samedi matin.

Cinématographe

Sous les auspices du Comité de la Colonie de vacances de Sion, la Société valaisanne de Cinématographes fera donner jeudi 22 mai à 3 h.½ et à 8 h.½, des représentations au bénéfice de cette œuvre philanthropique. Celle de l'après-midi est réservée aux enfants. Il y aura également une représentation vendredi soir.

Echos

Le sergent Billie

Le ministère anglais de la guerre a décidé que le sergent Billie, l'un des héros de l'armée canadienne, retournerait en France ou bien qu'il serait fusillé.

Entré dans le premier contingent canadien en août 1914, le sergent Billie a fait toute la campagne. Il fut blessé à la seconde bataille d'Ypres et souffrit de la commotion produite par l'explosion d'un obus à la colline 70. Sa blessure lui a valu un chevron d'or.

Il aimerait bien rentrer au Canada en même temps que ses frères d'armes et il ne comprend rien à l'ordre barbare du ministère de la guerre. Il ne le discute pas non plus, et pour cause: Le sergent Billie est une magnifique chèvre du Saskatchowan et il fut la mascotte du Vme bataillon canadien.

Espérons que ce brave ne tombera pas sous les balles de ceux dont il fut le compagnon fidèle.

ETRANGER

Suppression de la carte de pain

On envisage la suppression de la carte de pain en France pour le 1er juin. Le gouvernement possède d'énormes stocks de farine dont il est un peu embarrassé, les centres de consommation auxquels il propose d'en faire expédier des ports se déclarant abondamment approvisionnés. C'est là une des raisons qui ont permis de porter à 400 grammes la ration de pain précédemment fixée à 300. La question de la « soudure » n'est désormais plus en cause, la récolte s'annonçant bien.

Le sort de la Turquie

La dernière nouvelle du jour est étrange: Constantinople restera aux Turcs. Le sultan continuera à régner sur les deux rives du Bosphore sous la protection des Alliés. Et même son autorité sera maintenue sur l'ensemble de l'empire turc, les puissances alliées se bornant à diviser le pays, comme avant la guerre, en sphères d'influence.

Comme le statut de la Ligue des nations garantit aux Etats le maintien des frontières admises dans le traité de Paris, la suprématie de l'Islam et du sultan dans la cité de Constantin est ainsi confirmée à perpétuité.

Nous avons appris à ne nous étonner de rien, depuis l'armistice notamment, bien des faits se sont produits qui ont dérouté toute prévision. On ne s'attendait pourtant pas à celui-ci. La semaine dernière encore Constantinople était internationalisée, sous l'administration des Américains.

Comment ce revirement s'est-il produit?

A la suite d'une démarche du gouvernement britannique, qui a annoncé que les musulmans de l'Inde se soulèveraient si l'on morcelait l'empire du sultan de Turquie. Comme l'Angleterre est autant une puissance musulmane qu'une puissance chrétienne, à cause de ses immenses intérêts en Asie et en Afrique, elle a appuyé la réclamation des Hindous.

Le conseil des Quatre s'est immédiatement incliné. On pourrait en être surpris, si les journaux de Milan ne donnaient pas la clef de l'énigme. La France était mécontente de voir l'Amérique prendre dans les affaires d'Orient une place prépondérante qui fut la sienne. L'Italie tenait à exercer son influence non seulement sur l'Anatolie méridionale qui lui est reconnue, mais aussi sur l'Anatolie septentrionale, que le projet primitif laissait entièrement au sultan, sans partage d'influence aucun.

Ces deux puissances ont, pour ces motifs, appuyé aussitôt l'Angleterre, et le président Wilson, demeuré seul, n'a pas insisté. L'Italie est satisfaite: sa sphère d'influence sera étendue à la région de Brousse. La France est satisfaite; elle protégera le sultan à Constantinople de concert avec l'Italie, l'Angleterre et, pour la forme, les Etats-Unis.

Les Turcs et l'Arménie

Le Bureau d'information arménien de Paris communique les renseignements suivants:

Le mouvement d'immigration des Kurdes et des Turcs continue méthodiquement en Arménie.

Le retour dans leurs foyers des réfugiés arméniens du Caucase et de la Perse est empêché par les forces armées, massées tout le long de la frontière, qui forment un cordon séparant les territoires de la République arménienne des provinces de l'Arménie turque. Le gouvernement turc d'autre part organise l'immigration en masse des Kurdes de l'Azerbeïdjan persan et du Caucase qui viennent occuper les foyers abandonnés par les Arméniens.

Il est avéré aujourd'hui que c'est la nouvelle de l'envoi d'une commission d'enquête interalliée en Turquie qui a amené cette activité fiévreuse des jeunes-turcs dans les provinces de l'intérieur, pour créer en Arménie une écrasante majorité factice de l'élément musulman sur les Arméniens.

D'après des informations très récentes, puisées aux meilleurs sources, le gouvernement turc non seulement favorise ce mouvement, mais il vient de voter un crédit de trois millions de livres turques pour être affecté aux besoins de cette immigration en masse.

Des troupes américaines à Londres

Le général Pershing et plusieurs autres généraux américains seront reçus officiellement le 22 mai à Londres. 38,000 hommes de troupes américaines défileront le 24 mai dans les rues de Londres. Le roi assistera au défilé depuis le palais de Buckingham.

DERNIERE HEURE

Après les pourparlers de Spa

VERSAILLES, 20. — Un accord complet a été atteint à la suite des pourparlers qui ont eue lieu dimanche à Spa entre les ministres Dernburg, Brockdorff-Rantzau, Wissel, Sudekun et les experts économiques et financiers de Versailles et de Berlin. On est arrivé à la conviction que le projet de paix de l'Entente est inacceptable dans sa forme actuelle. Cependant, en présence du désir dominant dans le monde entier de voir s'établir une paix durable, rien ne doit être négligé du côté allemand pour créer une base utile à la paix, qui tienne compte des revendications justifiées de l'adversaire et qui puisse être supportée et exécutée par le peuple allemand.

Clémenceau répond à Brockdorff

PARIS, 20. — Au nom des gouvernements alliés et associés, Clémenceau a répondu à la note de Brockdorff-Rantzau relative aux réparations et refusant de considérer l'ancien gouvernement allemand comme l'auteur responsable de la guerre:

Monsieur le président,

Dans votre note du 13 mai, vous déclarez que l'Allemagne, tout en « acceptant » en novembre 1918, l'obligation de procéder aux réparations, n'entendait pas que cette acceptation impliquât la responsabilité soit de la guerre, soit des actes de l'ancien gouvernement allemand.

Pareille application ne se conçoit que si elle a pour origine et pour cause la responsabilité de l'auteur des dommages. Vous ajoutez que le peuple allemand n'avait jamais entrepris une guerre d'agression. Or, dans la note du secrétaire Lansing, du 5 novembre 1918, que vous invoquez en y donnant votre approbation, il est déclaré que l'obligation de réparer résulte de « l'agression de l'Allemagne sur mer et par la voie des airs ».

Le gouvernement allemand en n'élevant alors aucune protestation contre cette affirmation a donc, en 1918, implicitement, mais clairement reconnu et l'agression et la responsabilité. Il est trop tard pour tenter aujourd'hui de le nier.

Le peuple allemand, déclarez-vous encore, ne saurait être tenu pour solidaire des fautes commises par « l'ancien gouvernement allemand ». L'Allemagne cependant n'a jamais prétendu — et pareille affirmation eut été contraire à tous les principes du droit international — qu'il put suffire d'une modification dans son régime politique et d'une transformation dans son personnel dirigeant pour éteindre l'obligation encourue par la nation.

Elle n'a agi selon le principe qu'elle soutient ni en 1871 vis-à-vis de la France, après la proclamation de la République, ni en 1917 en Russie, lors de la révolution qui abolit le régime tsariste.

Vous demandez enfin communication du rapport de la commission des responsabilités. En réponse, nous avons l'honneur de vous dire que les puissances alliées et associées considèrent les rapports des commissions constituées par la conférence de paix comme des documents d'ordre intérieur qui ne peuvent vous être transmis.

Veuillez agréer, M. le président, l'assurance de ma haute considération.

Clemenceau.

ON DEMANDE une bonne

femme de chambre

pour l'Hôtel de la Poste, à Sion.

Entrée immédiate.

Feuilleton de la « Feuille d'Avis » N° 1

Une Aventure de Vidocq

PROLOGUE

LE GOUFFRE DE LA TOURBE

— Eh bien, quoi donc? Qu'est-ce qui se passe?

Cette exclamation était poussée par une fort jolie fille brune de seize à dix-sept ans, à l'œil provocant, à l'air déluré, occupée à faire griller dans l'âtre d'une cheminée des graines de pignons.

Brusquement redressée, les poings aux hanches, elle regardait, plutôt avec étonnement qu'avec crainte, trois hommes qui venaient de faire irruption dans la pièce où elle se trouvait et fermaient précipitamment derrière eux la porte donnant sur la route.

Deux de ces hommes avaient la figure masquée par une sorte de cagoule noire; le troisième, le visage découvert, portait autour de son poignet un mouchoir taché de sang.

— Bon Dieu! qu'est-ce qui t'est donc arrivé, Gaspard? répéta la jolie fille.

— Du vilain, Zoé!... répliqua laconiquement l'homme au poignet sanglant. Chut! tais-toi! Et l'oreille collée contre la porte, il écouta silencieusement tandis que ses deux compagnons allaient disparaître avec précipitation leurs mains noirs dans une cavité creusée sous le plancher disjoint qui couvrait le sol de la pièce.

— Ils ont perdu notre trace, fit au bout d'un moment Gaspard en quittant la porte et en essuyant, du revers de sa main, son front couvert de sueur. On l'a tout de même échappé belle, hein ,Badoche?

— J't'écoute! grogna le second individu ainsi interpellé.

— Je t'avais bien dit, articula le troisième personnage qui répondait au nom de Flandin Leport. C'est plus des coups à faire maintenant.

— T'es blessé? demanda Zoé à Gaspard en remarquant le linge ensanglanté.

— C'est pas grave. Un sacré « quatre pattes » qui a voulu goûter à ma viande.

— Alors, reprit Zoé en s'asseyant sur un coin de la table autour de laquelle venaient de prendre place les trois hommes, ça n'a pas rendu, l'expédition?

— Non! grommela Gaspard d'une voix sombre.

— Enfin, dites un peu, racontez! fit Zoé avec impatience. Faut vous arracher les paroles.

— Ah! ricana Gaspard, c'est une belle histoire à raconter, oui! Tu en sais le commencement, puisque c'est toi qui l'as mise en train. On avait décidé, hier, de tenter un coup à la manière d'autrefois, sur la ferme des « Glandines », un ancien coup de « chauffeurs », quoi! Depuis le temps qu'il ne se passe plus rien dans la région, que tout est redevenu tranquille, on pouvait espérer que les « clients » ne se tenaient plus autant sur leurs gardes, et qu'un coup de surprise aurait chance de réussir. Et puis, il faut vivre, quoi!

— Bien sûr, approuva Zoé.

— Pour lors, comme tu nous avais dit que le métayer des « Glandines » avait vendu, il y a trois jours, à la foire de Grasse deux génisses et trois veaux, qu'il devait avoir du « pese » chez lui et qu'il se rendait ce matin au marché de Castellane pour toute la journée, on avait décidé d'aller rendre tantôt une visite à sa ferme; à l'heure où les ouvriers étaient aux champs il y avait chance de ne plus y trouver grand monde.

— Je sais ça, fit Zoé, alors?

— Alors, continua Gaspard, tous les trois: Badoché, Leport et moi, chacun la tête couverte de son voile noir, on pénètre dans la cambuse et on se trouve en face de la patronne, la mère Bigorne et de son contremaître Marescasse, en train de faire leurs comptes. Il n'y a pas seulement dix-huit mois, rien qu'à la vue des « hommes noirs », ils se seraient jetés à genoux en demandant grâce. Mais ce temps-là est bien fini! A présent qu'ils se sentent protégés, les bougres n'ont plus peur. Marescasse empoigne une fourche, renverse la table et se barricade derrière tandis que la mère Bigorne file par une porte en appelant à l'aide.

— En bien! interrompit Zoé, farouche, vous étiez trois contre le Marescasse; c'est pas une affaire. Vous ne pouviez donc pas lui tordre le cou, à ce vilain corbeau déplumé.

Badoche haussa les épaules avec pitié, quant à Gaspard, piqué au vif, sans doute, par la réflexion de sa sœur, il répliqua d'une voix coupante:

— Dis donc, ma petite, c'est-y que tu me prends pour une poule mouillée? Gaspard Latrippe a pourtant prouvé quelquefois qu'il n'avait pas froid aux yeux. Sûr que Marescasse n'aurait pas pesé lourd avec sa fourche, mais il aurait fallu avoir le temps. Or, voilà qu'un chien de garde gros comme un âne, un molosse que la mère Bigorne était allée détacher, nous tombe sur le poil et se met à jouer des crocs... Je ne te dis que ça! J'aurais voulu te voir, toi qui fais la fondante! Pendant ce temps-là, cette vieille sorcière de Bigorne avait empoigné une corne de montagne et soufflait dedans de tous ses poumons au milieu de la cour. On sait ce que ça signifie. C'est le signal d'alarme adopté, à présent, dans toutes les fermes de la montagne et ça s'entend à des kilomètres à la ronde. Sûr que nous n'allions pas tarder à avoir un tas de gaillards sur le dos. Cela devenait mauvais d'autant plus que ce maudit chien me tenait et que je ne pouvais m'en dépêtrer. Tout de même, d'un coup de couteau, je parvins à le faire rouler sous terre, la gorge ouverte, mais entre ses dents serrées, le mâtin emportait la moitié du voile qui me couvrait la figure et qu'il m'avait arraché.

Cette fois, Zoé poussa un cri d'effroi.

— Tu as été reconnu? Eh bien! nous voilà propres.

Reconnu? Non. Je ne crois pas, répondit Gaspard. Je me suis collé aussitôt mas casquette sur la figure et Marescasse était trop occupé avec Badoche et Leport pour me reluquer. N'empêche qu'on n'avait plus qu'à se défiler, et au galop; c'est ce qu'on a fait. Pas assez vite pourtant pour ne pas avoir bientôt à nos trousses une douzaine d'enragés qui nous ont donné une chasse du diable. Au bout d'une heure de galopade dans la montagne, on est parvenu à les dépister en faisant un tas de détours pour qu'ils ne se doutent pas de la direction que nous prenions. Voilà l'aventure, conclut Gaspard Latrippe. Elle est chouette, hein?

Et d'un coup de poing rageur, il ébranla la table boiteuse devant laquelle il était assis.

Ces propos, peu rassurants, s'échangeaient dans la salle enfumée d'une sorte d'auberge isolée, placée sur la route qui mène, à travers l'Esterel, de Cannes à Digne.

Nous disons « auberge » sur la foi de l'inscription tracée en lettres noires au-dessus de la porte et indiquant: « Auberge du Bon Repos. — Loge à pied et à cheval. » Mais, sans cette indication, cette bâtisse délabrée, en pleine montagne, au milieu des pins et des chênes-lièges, aurait pu être prise tout aussi bien pour une ancienne maison de garde forestier ou le refuge d'une colonie de bûcherons.

Quant aux voyageurs « à pied ou à cheval » leur apparition devait être assez rare en cet endroit perdu, car l'« Auberge du Bon Repos » se trouvait à cinq kilomètres au moins du plus proche lieu habité. En outre, la route en bordure de laquelle elle s'élevait avait cessé, depuis plusieurs années, d'être suivie par la malle-poste et la diligence qui prenaient à quelques kilomètres de là, une route de construction plus récente et moins accidentée.

On pourrait s'étonner que des aubergistes aient eu l'idée de venir s'établir dans un endroit aussi perdu, si l'on ne s'était déjà rendu compte que les tenanciers de l'« Auberge du Bon Repos » n'étaient pas des aubergistes ordinaires.

Il convient d'ailleurs de faire connaître dans quelles circonstances et dans quel but ces

Jolie
Chambre meublée
à louer
dans une famille tranquille.
S'adresser au bureau du Journal qui indiquera.

Hâtez-vous. Les derniers
Lots à 50 cts.
de la loterie de l'Hôpital de l'Oberhasli seront bientôt tous vendus
☞ **2me tirage des gros lots de frs. 12.000, 5000 etc.**
☞ **FINMAI prochain**
LOTS à Fr. 1.-
de la Loterie en faveur de la
CROIX ROUGE SUISSE
section Oberaargau
Gros lots frs. 10.000-4000 etc.
Constatation immédiate des lots gagnants. Envoi des billets contre remboursement par
l'Agence centrale à Berne
Passage de Werdt N° 199.

Café! Café!
J'offre directement aux consommateurs: Café vert, garanti de qualité supérieure à 1,70 la livre, grillé à 2.20 la livre, en sacs de 5, 10 et 15 kg. contre remboursement.
Jean Lépori, importateur de café à **Massagno,** près de Lugano.

Vu la pénurie de fourrages
vendez vos chevaux qui ne payent plus leur nourriture à la **grande boucherie chevaline de Sion** qui vous paye le plus grand prix du jour. Payement comptant. Téléphone 166.
En cas d'urgence se rend à domicile.
Louis Mariethoud

Guérison assurée du
GOITRE
et des **GLANDES**
par notre **Friction antigoitreuse.** Seul remède efficace et inoffensif. Succès garanti même dans les cas les plus opiniâtres. Nombreuses attestations. Prix: 1 flacon frs. 5.—; ½ flacon 3.—
Prompte expédition par la
„Pharmacie du Jura",
— BIENNE —

Brevets d'invention
Chercheurs, Inventeurs,
Demandez en consultation à
Mathey-Doret & Co,
Ing. conseils, **Berne.**
possesseurs des 80,000 brevets suisses ceux traitant de la matière qui vous intéresse
Classification spéciale pour l'horlogerie et les branches annexes.

CITROVIN

COMME VINAIGRE
FABRIQUE SUISSE DE CITROVIN ZOFINGUE

LA SUISSE
SIÈGE SOCIAL LAUSANNE
FONDÉE EN 1858

SOCIETE D'ASSURANCES SUR LA VIE ET CONTRE LES ACCIDENTS
VIE --- ACCIDENTS --- RENTES
RESPONSABILITE CIVILE
Agence Générale: **Albert Roulet à Sion**

GRAND ET BEAU CHOIX EN
TAPIS MOQUETTE
Passages pour escaliers, corridors, chambres, etc.
en largeurs 70, 90, 100, 120, 140 cm.
en largeur 70 cm.
TAPIS AU MÈTRE
pour appartements, en couleurs unies, dessins ton sur ton, persan, etc.,
Meyer-Muller & Cie S.A.
10, Place Bubenberg, 10
BERNE

MANDOLINES
GUITARES
ACCORDÉONS
CITHARES
FLUTES
ACCESSOIRES
CHOIX IMMENSE -:- GARANTIE
CATALOGUE 22 GRATIS
HUG & Cº - BALE
MAISON DE CONFIANCE FONDEE EN 1807

Vous obtenez ***Plus de beurre et meilleure qualité de beurre,***
si vous écrémez votre lait avec une
ECREMEUSE CENTRIFUGE
Pour la main et pour force motrice. Marche très légère.

Nettoyage simple — Livraison à l'essai. Larges conditions de garantie.

Barattes de première qualité de tous les systèmes. Prospectus gratuitement sur demande.
Différentes constructions et grandeurs, allant pour chaque exploitation.
FRITZ MARTI S.A. BERNE
Foire suisse d'échantillons, Bâle.
Groupe XVIII, Halle. V Pavillon 1024.

ABONNEZ-VOUS AU
„Journal et Feuille d'Avis du Valais"

APRÈS INVENTAIRE
Nous mettons en vente plusieurs séries de
chaussures, qualité garantie
à prix anciens:
BOTTINES, cuir fort, sans doublure, sans couture derrière; ferrées, N°s 27 à 29, valeur Frs. 17.— à **Frs. 15.—**
Même article, N°s 30 à 35, valeur Frs. 19,50 à **Frs. 17.50**
BOTTINES, pour dames, cuir fort, sur 1 forme, N°s 36 à 42, valeur Frs. 24.— à **Frs. 21.50**
BOTTINES de travail, pour hommes, ferrées, qualité extra, **Frs. 28.—**
Echange à volonté — Envoi par poste — Réparations.
ULYSSE CAMPICHE Tunnel, 4, **LAUSANNE.**

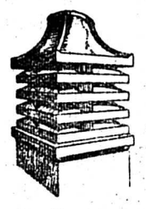
Chapeaux DE cheminées
Hélicoïdal
Brevet suisse N° 81.275 et étranger
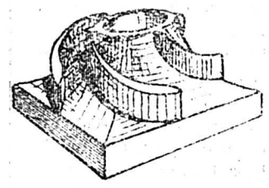
Vue d'un élément
Le nouveau chapeau de cheminée que j'ai l'honneur de présenter à MM. les architectes et entrepreneurs ainsi qu'au public, est d'une construction perfectionnée. Les avantages de nouveau genre de chapeau résident dans le dispositif à tirage en spirale réalisé par la superposition de 5 éléments munis de 16 canaux hélicoïdaux.
Succès et solidité éprouvés. Demandez prospectus gratis à
A. RIGOLI, cimenteur, Montétan, Lausanne
Téléphone 47.54
Seuls représentants dans le canton de Vaud:
MM. Gétaz, Romang-Ecoffey, MM. Fuchs & Cie
Gare du Flon, Lausanne.
Représentants pour la fabrication et la vente sont demandés pour le canton du Valais.

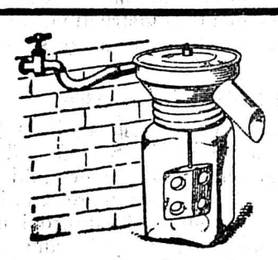
Baratte
à moteur hydraulique
„La Fée"
Invention et fabrication suisse.

à	1	2	3	4 litres
PRIX: Fr.	11.75	12.75	16.—	18.50

chez
Rud. Baumgartner & Cie
ZURICH 5, Zollstrasse 38
et succursales **Berne** (Schauplatz., 2), **Lucerne** (Kornm.)

UNE BOITE DE VÉRITABLES
Pastilles VALDA
BIEN EMPLOYÉE, UTILISÉE A PROPOS
PRÉSERVERA
votre Gorge, vos Bronches, vos Poumons
COMBATTRA EFFICACEMENT
vos Rhumes, Bronchites, Grippe, Influenza, Asthme, Emphysème, etc.
Mais surtout EXIGEZ BIEN
LES VÉRITABLES
PASTILLES VALDA
vendues seulement en BOITES de 1.75
PORTANT LE NOM
VALDA

LA
Banque de Dépôts et de Crédit
18, rue de Hesse - **Genève** - 10, Rue Diday
délivre actuellement des
Bons de caisse
à un an et au-delà
avec coupons semestriels
au taux de
5 ¼ %

Papiers Peints
ETABLISSEMENTS
W. WIRZ-WIRZ S.A., BALE
Maison la plus importante
Demandez nos échantillons chez les principaux **Entrepreneurs de Gypserie et peinture du Valais.**
— **Livraison rapide** —

UN extrait des principales publications médicales suisses et trangères: «Le **Lysoform médicinal** est le meilleur a septique pour remplacer le lysol, le sublimé, etc.; il n'est ni ca tique, ni toxique, ne tache pas le linge, tout en étant très a et d'un **emploi facile**». Etant donné les nombreuses contre çons, prière d'exiger la marque de fabrique:
Dans toutes les pharmacies. Gros: **Société Suisse d'antisepsie Lysoform, Lausanne.**
Lysoform

Gétaz, Romang & Ecoffey
Vevey, Lausanne, Montreux, Genève.
Carreaux céramiques pour dallages
Faïence pour revêtements
Produits réfractaires et isolants
ETERNIT
Articles sanitaires pr. toilettes, bains. W.-C.
Exposition permanente à Vevey et Lausanne

quatre personnages, c'est-à-dire les deux frères Latrippe, Gaspard et Urbain dit Badoche, leur sœur Zoé et leur cousin Flandin Leport étaient entrés en possession quelques années auparavant de cette étrange hôtellerie.

C'était en 1798. A l'intérieur du pays la situation était des plus troublées.

Jamais, le gaspillage éhonté, les trafics scandaleux ne s'étaient plus cyniquement et plus impunément affirmés que sous le Directoire.

La situation dans laquelle se débattait le pays favorisait les entreprises les plus audacieuses contre l'ordre et la sécurité publiques.

Toute une tourbe de malandrins et de gens sans aveu avaient profité de cette sorte d'anarchie pour former de redoutables bandes et se livrer à des actes de brigandage effroyables: volant, assassinant sur les grandes routes, incendiant, pour les piller, les fermes et demeures isolées, n'hésitant pas à torturer les propriétaires pour les contraindre à livrer leur or; bref, accomplissant de telles atrocités qu'aujourd'hui encore, dans les régions qui furent le théâtre de leurs sanglants exploits, s'est conservé le souvenir horrifié de ceux qu'on appelait: « les Chauffeurs », leur supplice favori consistant, en effet, à chauffer à la flamme les pieds de leurs victimes.

Or, les deux frères Latrippe et leur sœur Zoé, dont la mère était morte plusieurs années auparavant, pendant un des nombreux séjours qu'elle faisait en prison pour vol ou vagabondage, et qui, à cette époque, vivaient misérablement de divers métiers plus ou moins avouables, avaient aussitôt songé à profiter de la situation troublée que nous venons d'indiquer pour donner libre cours aux aptitudes qu'ils sentaient en eux et qui ne demandaient que l'occasion de se manifester.

Avec leur cousin Flandin Leport — prêt à tout pour les beaux yeux de Zoé — et quelques autres vauriens de leur espèce, ils avaient formé une espèce d'association de brigandage en commun dont Gaspard Latrippe l'aîné de la famille, qui alors n'avait pas encore vingt ans, mais s'annonçait déjà comme une forte tête — s'était octroyé le commandement.

Tout de suite, la nécessité lui était apparue de posséder une sorte de quartier général assez retiré où ses complices pourraient se réunir, se concerter et préparer leurs coups sans éveiller les soupçons.

C'est ainsi qu'il avait songé à cette auberge du Bon Repos, dont la situation isolée dans la montagne répondait parfaitement à ce qu'il désirait.

Flandin Leport qui, avant d'être enrégimenté par Zoé dans la troupe à Gaspard, faisait de la contrebande et possédait un peu d'argent, avait fourni la somme, d'ailleurs assez modique — nécessaire à l'acquisition de cette bâtisse presque abandonnée. Et voilà comment « le Bon Repos » passant entre les mains des frères Latrippe, tout en conservant, comme par le passé, son apparence inoffensive, était devenu vers le milieu de l'année 1798, c'est-à-dire quatre ans avant l'époque où commence ce récit, le repaire d'une bande de « Chauffeurs ».

Les débuts de l'entreprise avaient été encourageants. Les Latrippe voyaient leurs affaires prospérer!

Cet heureux temps ne devait pas durer. Avec la chute du Directoire et l'avènement de Bonaparte au Consulat, les choses changèrent.

Par des mesures énergiques, le Premier Consul s'attacha à rétablir l'ordre.

Pour mettre fin au brigandage dont le pays était infesté, des colonnes volantes furent formées qui donnèrent la chasse, sans répit, aux bandes armées.

En quelques mois, ces bandes, traquées, décimées, se désorganisèrent et disparurent.

Celle de Gaspard, une des dernières qui avait réussi à se dérober aux recherches des dragons et de la maréchaussée, avait dû cependant reconnaître que décidément « le métier » comportait désormais trop de risques et plus assez de profits.

L'association s'était donc dissoute et, tandis que les acolytes de Gaspard Latrippe s'en allaient chacun de leur côté, celui-ci, ainsi que son frère Badoche, sa sœur Zoé et Flandin Leport, étaient demeurés avec une auberge sans clients sur les bras, toujours insoupçonnés du rôle sinistre qu'ils avaient joué, mais privés désormais de leur principale source de revenus.

Cette situation, qui durait depuis plus de dix-huit mois et avait replongé les Latrippe dans leur misère primitive, les avait décidés, malgré les risques autrement sérieux que jadis, à tenter, en cette fin de journée d'octobre 1802, un nouveau coup « à l'ancienne manière sur la ferme des « Glandines ».

On vient de voir quel en avait été le résultat.

— Alors, reprit Zoé, l'œil mauvais, les dents serrées, il faut en prendre son parti, le « métier » est bien perdu. Nous voilà replongés dans la mélasse à perpétuité.

— Qu'est-ce que tu veux, ma petite, répliqua Badoche, c'est la faute à Bonaparte?

— Faut pourtant en sortir! déclara Zoé, agressive. J'en ai assez de cette chienne de vie! Si ça doit durer, je file, je vous en préviens!

Et, cambrant sa taille souple, elle ajouta avec l'assurance d'une jolie fille qui n'ignore rien de son pouvoir de séduction:

— Je ne suis pas en peine pour me tirer d'affaire toute seule!

— Oh! Zoé! ne dis pas çà murmura plaintivement Flandin Leport.

Zoé, pour toute réponse, haussa les épaules.

— Ça suffit, la gosse! trancha Gaspard Latrippe d'une voix autoritaire. Tout ça, c'est parler pour dire des sottises. Je n'ai pas plus que toi le goût de l'existence que nous menons. A preuve, le coup que j'ai encore voulu essayer tantôt, malgré les risques. Une bêtise, du reste. Le jeu n'en valait pas la chandelle. Mais qu'une occasion se présente, une bonne, une vraie, ça m'étonnerait si je la laisserais échapper.

— Oh! si tu comptes sur la Providence! grommela Zoé.

— C'est bon! Apporte la soupe, ça vaudra mieux!

Tandis que Flandin Leport allait chercher dans un placard des écuelles, des gobelets d'étain et des couverts en fer battu, la fille Latrippe décrocha une marmite suspendue à la crémaillère de la cheminée et dans laquelle mijotait une soupe au lard et aux pommes de terre.

Elle la posa sur la table, emplit les écuelles et à la lueur vacillante d'une chandelle, chacun commença de manger en silence.

Tout à coup, au dehors, sur la route, le pas d'un cheval se fit entendre.

Tous tendirent l'oreille et presque aussitôt trois coups résonnèrent, frappés à la porte.

— Qu'est-ce qui peut bien s'amener à pareille heure? dit à mi-voix Badoche, subitement inquiet.

— Bon Dieu! ça serait-il la maréchaussée? murmura Leport en pâlissant.

Retenant leur souffle, ils échangèrent un regard anxieux.

On frappa de nouveau avec plus d'insistance.

— Faut voir! dit Gaspard résolument. Le calme, surtout, vous autres.

Prenant la chandelle sur la table et l'élevant au-dessus de sa tête pour s'éclairer, il alla ouvrir la porte.

Il se trouva en présence d'un jeune homme qui semblait avoir vingt-cinq ans environ, emmitouflé dans un long manteau de voyage à double collet, dont les pans descendaient sur de hautes bottes molles à revers fauve.

Derrière lui, son cheval, dont il tenait la bride passée à son bras, portait, fixée à la selle un assez volumineux porte-manteau.

— Ne pourrais-je, mon brave, trouver chez vous un abri pour cette nuit? demanda le visiteur imprévu. Mon cheval, qui s'est blessé au paturon sur ces maudits cailloux, ne peut plus avancer et la perspective de coucher à la belle étoile me séduit fort peu. D'autant plus, remarqua-t-il en riant, qu'il n'y a pas d'étoiles et que le ciel devient assez menaçant.

— Entrez! fit Gaspard Latrippe en s'effaçant, pour laisser passer le voyageur.

Et comme la chandelle qu'il tenait éclairait très imparfaitement la pièce qui ressemblait à un trou sombre, il ordonna:

— Zoé, allume donc la lampe qu'on y voie un peu! Et toi, Leport, occupe-toi du cheval de monsieur.

Puis se tournant vers le nouvel arrivant, il ajouta:

(A suivre)